CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX FEMININS 2026

2e DIVISION (CDC-F2)

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs féminins (CDC-F) organisés par la Comité du Nord.

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental et responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats des clubs départementaux : Arnaud BOUTELIER ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : Francis JACQUEMOT.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC-F du département, il est un complément au règlement national consultables sur le site de la FFPJP.

Si un même club possède 2 équipes ou plus dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.
Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division, sans autorisation du comité de pilotage, ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.
Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :
- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 2 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promouvable refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

CDC Féminin 2ème division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 28 février de l'année :

- la feuille d'inscription ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation

Le CDC-F2 se déroulera en secteur.

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif féminin 2025 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 à 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, **à Cédric DECAU**, uniquement par courriel avec feuille de match scannée.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-F2.
Un joueur participant à une rencontre de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Le premier de chaque groupe accède à la 1ère division (CDC-F1) soit huit montées car huit groupes. Si un club ne peut monter de division car il a déjà 2 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au deuxième du groupe et dans la suite du classement du secteur si nécessaire.
Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3ème division (CDC-F3).

Organisation :

Secteur Cambrésis (1 groupe) :
Le premier du secteur Cambrésis accède au CDC-F1 en 2027.

Secteur Centre (1 groupe) :
Le premier du secteur Centre accède au CDC-F1 en 2027.

Secteur Douaisis (2 groupes) :
Le premier de chaque groupe accède au CDC-F1 en 2027.
.
Secteur Flandre (1 groupe) :
Le premier du secteur Flandre accède au CDC-F1 en 2027.

Secteur Maritime (1 groupe) :
Le premier du secteur Maritime accède au CDC-F1 en 2027.

Secteur Sambre (1 groupe) :
Le premier du secteur Sambre accède au CDC-F1 en 2027.

Secteur Valenciennois (1 groupe) :
Le premier du secteur Valenciennois accède au CDC-F1 en 2027.

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale en CDC-F2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 12 septembre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 13 septembre à 08 heures 30 ;
- Samedi 26 septembre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 27 septembre à 08 heures 30 ;
- Samedi 3 octobre à 14 heures 00 ;

Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1600 euros récompensera les premiers de chaque groupe (200 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord
Laurent BOURLET.

17 août 2026